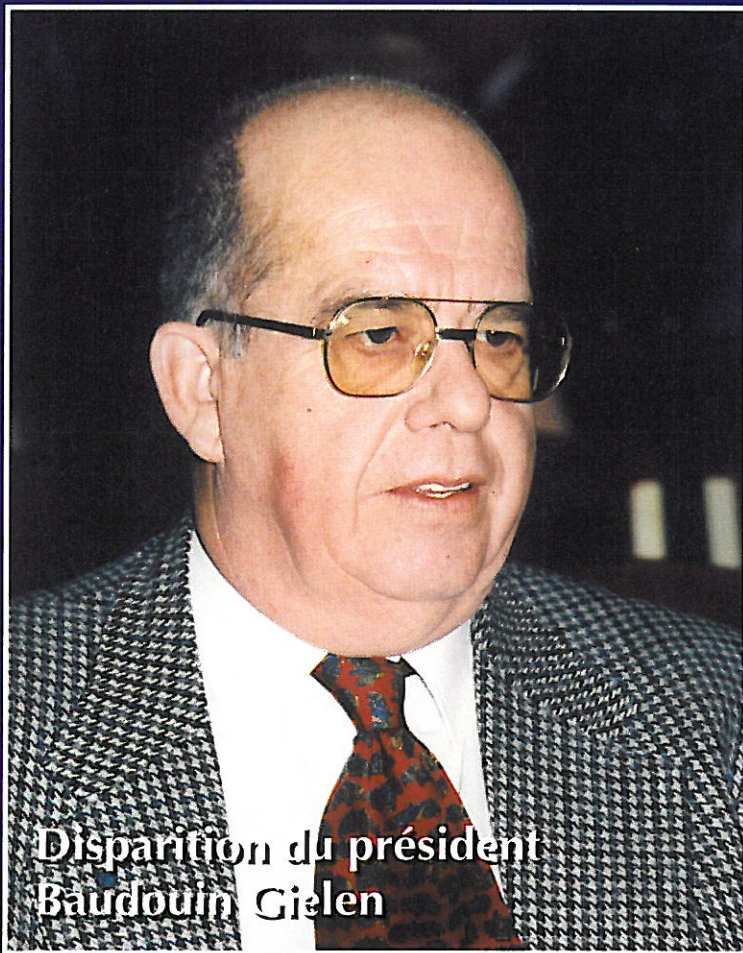




# MAGAZINE

UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES  
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF SHERIFF OFFICERS AND JUDICIAL OFFICERS



Disparition du président  
Baudouin Gielen

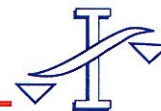
**Les huissiers  
hongrois tiennent  
leur premier  
congrès**

Rencontre avec  
les balju's  
d'Afrique du Sud

**Cuba :**  
**premier pas en  
Amérique Latine**

*Rendez-vous  
à Baden-Baden*

**Semestriel - Numéro 2 - 3**  
**Mai 95 - Avril 1996**



## 1 - EDITORIAL

*Plaidoyer pour l'instauration des huissiers de justice en Europe.*

*Plea for the introduction of legally qualified bailiffs in Europe.*

## 5 - IN MEMORIAM

*Le président Baudouin Gielen nous a quitté en début d'année. Le professeur De Leval, Mes Isnard et Aribaut lui rendent hommage.*

## 10 - HONGRIE

*L'odyssée des huissiers de justice hongrois. Premier congrès. The odyssey of the hungarian bailiffs. First congress.*

## 28 - LA HAVANE

*Colloque international de La Havane. 7 - 10 novembre 1995.*

*El evento en La Habana del 7 al 10 noviembre 1995.*

## 33 - TUNISIE

*Les huissiers de justice tunisiens ont un nouveau statut.*

## 35 - ST-POLTEN

*Congrès des huissiers autrichiens de St Pölten.*

*Kongress von St Pölten vom 7 oktober 1995.*

*Photo de couverture : Philippe Charbonnier*

## 39 - CANADA

*L'association des huissiers de justice de l'Ontario cherche un statut d'observateur auprès de l'UIHJ. The Ontario bailiffs association is seeking an observer status to the UIHJ.*

## 41 - COLLOQUE INTERNATIONAL DE PARIS

*Le colloque de Paris d'octobre 1995 avait deux thèmes majeurs : l'échange de données informatiques et le titre exécutoire européen.*

## 43 - EN DIRECT DE

*Afrique du Sud - Allemagne - Canada - France - Maroc - Ile Maurice - Pays Bas - Roumanie - Sénégal - Ukraine - Vietnam*

## 79 - STOCKHOLM

*Stockholm accueillera le prochain congrès de l'UIHJ.*

*The next conference of the International Union will take place in Stockholm.*

## 80 - ONU

*L'UIHJ doit adhérer à l'ONU.*

### **UIHJ Magazine Magazine semestriel d'information de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires**

Directeur de la publication :  
Me Jacques Isnard (F)

Rédacteur en chef :  
Me Roger Dujardin  
Kipdorp 42  
B - 2000 Antwerpen

Comité de rédaction :  
Me Marie-Thérèse Caupain (B)  
(déléguée du Bureau exécutif),  
Me Dominique Hector (F) (Secrétaire de l'Union)

Editeur :  
Editions Juridiques et Techniques  
42, rue de Douai  
F - 75009 Paris

Photocomposition :  
Gazette des Tribunaux du Midi  
48, allées Jean Jaurès  
F - 31000 Toulouse

Impression :  
Imprimerie Fournié  
ZI de Ribaute  
F - 31130 Balma

**Union Internationale des  
Huissiers de Justice et  
Officiers Judiciaires  
42, rue de Douai  
F - 75009 Paris  
Tél : 33.1. 49.70.12.94  
Fax : 33.1. 40.16.99.35**



# *P*laidoyer pour l'instauration des huissiers de justice en Europe

Le grand esprit de libéralisme qui souffle sur le monde, la volonté des peuples de s'épanouir au-delà de leurs frontières géopolitiques et surtout, l'Europe dopée par ses conversions massives aux vertus démocratiques, bouleversent considérablement les données géographiques de cette fin de 20<sup>e</sup> siècle.

Depuis bientôt 50 ans, et sans doute pour la première fois dans son histoire multi-millénaire, aucun conflit militaire entre nations n'est venu troubler la paix en Europe.

Les générations issues des années de l'après-guerre ne connaissent des batailles de ce continent que ce qui leur est enseigné par les livres d'histoire.

Curieusement, ce phénomène, tout en favorisant l'émancipation des peuples pour les amener à adhérer à l'idée d'une inéluctable citoyenneté européenne, a aiguisé des appétits régionalistes singulièrement réducteurs ; ceux-ci, poussés à l'excès favorisent l'émergence de courants séparatistes propices à l'éclatement d'entités nationales, parfois séculaires et en tout cas étrangères au rapt de Yalta.

L'exemple vient de nations de l'Union Européenne, mais les pays d'Europe Centrale et

Orientale, voire de l'ex-URSS, y sont tout autant associés.

Nous assistons ainsi à une curieuse mutation politique où les peuples, bannissant toute perspective de conflits armés, aspirent à se miniaturiser dans un espace sur-dimensionné.

Cela n'est pas, assurément, sans interpeller les architectes de notre Europe et de notre Grande Europe, notamment ceux qui ont en charge le domaine judiciaire.

A cet égard, on ne dénoncera jamais suffisamment les lenteurs accumulées par les grands commis de l'Union Européenne qui ont réduit l'Europe judiciaire à l'état d'institution sous-développée.

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'évolution du monde des affaires avec celui du secteur judiciaire.

Par sa parfaite inadaptation, le système judiciaire européen en devient méprisé par ses utilisateurs potentiels.

Dès lors qu'il faut quinze semaines pour faire régulariser un acte judiciaire entre Perpignan en France et Barcelone en Espagne, pourtant séparées par une seule montagne, mais que confrontent deux institutions nationales différentes, dès l'instant où trois années sont néces-

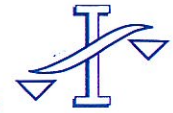


M<sup>e</sup> Isnard

saires pour ramener à exécution une décision de justice de Bruxelles à Athènes, dès après qu'entreprendre une procédure au-delà de ses propres frontières s'apparente à un parcours du combattant...

Rien d'étonnant qu'un chef d'entreprise qui traite un marché, en terme de valeur considérable, par un simple fax en quelques secondes au bout de la planète se détourne des institutions traditionnelles et convoite des régimes ou méthodes, qui pour être parfois licites, sont souvent et notamment dans le domaine de l'exécution, particulièrement critiquables.

A force de mésestimer la portée d'une telle situation, l'Union Européenne pourrait bien finir par y perdre son âme.



Pourtant les sonnettes ne cessent de s'agiter, à commencer par celles que les huissiers de justice français font tinter depuis 1992 (congrès de Bordeaux) en proposant deux réformes essentielles au sein de l'Union Européenne :

- la mise en place d'un système de transmission directe des actes judiciaires et extrajudiciaires de professionnels à professionnels,

- la création du T.E.E. (titre exécutoire Européen).

Au demeurant, l'un ne saurait se concevoir sans l'autre.

Mais pourquoi autant d'atermoiements et sur quoi bute-t-on ? Sur le fait, semble-t-il, que l'Europe ne soit pas partout pourvue d'huissiers de justice comme il en existe en France, au Bénélux, en Ecosse, en Grèce, en Irlande...

Notez que cela n'est déjà pas si mal et que ces nations qui ont la faculté de pouvoir se comprendre par le langage universel entretenu par leurs huissiers de justice respectifs représentent davantage que l'ensemble hétéroclite et cacophonique des autres pays de l'Union qui ne regroupent que des éléments épars et dissemblables.

Alors qu'attend-on pour en créer là où il n'en existe pas ? Il serait vain d'opposer des raisons d'ordre étatique ou politique ; ces objections généralement avancées ne sont qu'arguties destinées à masquer une faible volonté d'aboutir.

Pourtant, cette volonté, nos voisins des pays d'Europe Centrale n'en sont pas avarés et leur détermination peut être citée en

exemple : les hongrois, les slovaques dans des conditions difficiles ont organisé la profession d'huissier de justice. Quoiqu'il en soit, tous les arguments militent en faveur de la généralisation d'un corps d'huissier de justice en Europe et ceci pour de multiples raisons.

Tout d'abord et de façon progressive, en Europe, s'insinue un concept de régime des voies d'exécution et du droit judiciaire détachable dans l'enceinte du droit privé.

Ici et là, il est question de créer un code judiciaire ou des voies d'exécution autonome. La réforme des procédures civiles d'exécution introduite en France par la loi du 9 juillet 1991 pourrait à cet égard contribuer à réduire les réticences.

Le rôle prééminent de l'huissier de justice affirmé par la loi française dans un régime de l'exécution reconnu pour son efficacité ne saurait être édulcoré.

Dans nombre de pays, les fonctions de l'huissier de justice sont remplies par deux, trois, voire davantage de professionnels différents. Voilà un incontestable avantage qu'illustrent toutes les études comparatives établies dans ce registre. Ensuite, à l'image du grand courant de réflexions qu'anime les *Gerichtsvollzieher* allemands, il est permis de s'interroger sur le devenir des agents dépendant de l'administration qui ont en charge l'exécution des titres exécutoires. Partout en effet, les gouvernements déploient des trésors d'imagination pour alléger les dépenses publiques et en transférer la charge au domaine privé. Enfin et depuis quelques semaines seu-

lement, sous l'effet – disons-le sans immodestie – d'un puissant mouvement impulsé par les huissiers de justice français, mais aussi – et il s'agit d'une attitude que nous saluons chaleureusement – par les huissiers de justice belges et hollandais (sans compter bien sûr l'Union Internationale), l'Europe vient de sortir de son apathie et s'apprête à esquisser quelques approches en matière judiciaire.

La présidence italienne de l'Union Européenne a mis à l'ordre du jour du Conseil le T.E.E. et travaille à l'examen d'une modification des conditions de transmission des actes dans les Etats membres de l'Union.

Mme Gradin, Commissaire européen pour la Justice, vient de nommer un groupe d'experts (dont le représentant de l'U.I.H.J.) en vue de parvenir à une proposition d'homogénéisation de l'exécution des décisions de justice sur la base des réflexions qu'inspire le T.E.E.

Dans tous ces cas, les huissiers de justice sont associés ou impliqués dans les projets de réforme.

Avec les succès acquis en Europe Centrale, et les frémissements enregistrés çà et là, et au rythme d'un cheminement à "petits pas", il est permis de nourrir de réelles perspectives de mise en place, de Kiev à Dublin, et de Stockholm à Athènes d'un corps d'huissiers de justice signifiant les actes et exécutant les titres judiciaires. Le parcours sera long mais la persévérance paiera.

**Jacques Isnard**  
**Président de l'U.I.H.J.**





# *Plea for the introduction of legally qualified bailiffs in Europe*

***The great spirit of liberalism which is blowing across the world, the desire of nations to reach out beyond their political boundaries and, above all, Europe's heady conversion to the democratic virtues on a massive scale, have all brought radical changes to the geographical landscape at the end of the 20th century.***

For nearly 50 years, and without doubt for the first time in its history, Europe has known peace without military conflict between nations.

The generations born since the war are only familiar with the battles of this continent through the pages of their history books.

This phenomenon has had an interesting dual effect, for while it has liberated people and led them to favour the idea of an inevitable European citizenship, it has also sharpened simplistic regionalist appetites which, if pushed to the extreme, will lead to the emergence of separatist currents capable of breaking up national entities, which are sometimes age-old and in any event alien to the invasion sanctioned at Yalta.

The example is provided by the nations of the European Union, but the countries of Central and Eastern Europe, and even the former Soviet Union, are also involved.

A curious political change is taking place in which nations, while rejecting all possibility of armed conflict, wish to shrink in an over-large space.

Those who designed Western Europe, and Greater Europe, particularly those who are responsible for the judiciary, cannot be allowed to pass without question.

In this respect, the slow progress which can be attributed to the senior officials of the European Union, who have reduced the European judiciary to the state of an under-developed institution, must be subject to severe criticism.

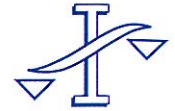
Anyone who remains unconvinced need only compare the pace of development in the business world with that in the judiciary.

Because it is not at all adapted to its purposes, the European judicial system has come to be despised by its potential users.

When it takes fifteen weeks to deal with a court process between Perpignan in France and Barcelona in Spain, which are separated by one mountain, but which belong to different national institutions, when it takes three years to execute a Belgian judicial decision in Athens, when embarking upon a procedure outside one's own national boundaries looks like an army assault course...

It is hardly surprising if the head of a company, who can deal with a transaction of considerable value on the other side of the planet by fax in a matter of seconds, turns away from traditional institutions and seeks systems or methods, which, while sometimes lawful, are often and particularly with respect to execution, more than open to criticism.





By underestimating the extent of the situation the European Union might well end up losing its credibility.

However, the alarm bells have been ringing, many of them rung by French bailiffs who gave the first warning at the Bordeaux conference, when they suggested two essential reforms within the European Union :

- the implementation of a system of direct transmission of judicial and extrajudicial documents from one professional to another,

- the creation of the T.E.E. (titre exécutoire Européen = European execution qualification).

It should be noted that the one would necessarily involve the other.

But why so much prevarication and what is the problem ? The answer to that seems to be the fact that the whole of Europe is not provided with legally qualified bailiffs as they exist in France, the Benelux countries, Scotland, Greece, Ireland etc.

It should be noted that that is not so bad and that this group of countries which are able to communicate through the universal language of their respective bailiffs is larger than the other group of E.U. countries which is composed of a variety of cacophonous, scattered and dissimilar elements.

So why is action not being taken to set up the institution in countries where it does not exist already ? There would be little purpose in setting out the reasons which relate to state control or political will ; the arguments which are generally put forward are no more than quibbles intended to hide the fact that there is no real wish to succeed.

However, our neighbours in Central Europe are not short of the will to succeed and their determination may be given by way of example : the Hungarians and the Slovaks, in difficult conditions, have organised the profession of legally qualified bailiff.

In any event, all the arguments support the idea of setting up a body of legally qualified bailiffs at the European level, for a number of reasons.

First of all, the idea of a system of modes of execution and of a detachable judicial right within the domain of private law is gradually creeping in, in Europe.

In some places it is a matter of creating a judicial code or autonomous modes of execution.

In this respect, the reform of civil procedures of execution introduced in France by the law of 9 July 1991 could help to reduce reservations.

The pre-eminent role accorded to the legally qualified bailiff by French law, within a system of execution which is known for its efficiency, cannot be overlooked.

In many countries the functions of the legally qualified bailiff are split between two, three, or even more professionals. This is an indisputable advantage which is illustrated by all the comparative studies.

Next, in line with the great debate taking place within the German *Gerichts Vollzieher* the future of officials with responsibility for the execution of writs of execution and similar documents may also be questioned. Governments everywhere use all their ingenuity to reduce public expenditure and to

transfer the costs to the private sector.

Finally, Europe has shaken off its apathy and is getting ready to sketch out some approaches in judicial matters, which process began only a few weeks ago. This has happened under the influence - and let's not be immodest - of a powerful movement driven by French, Belgian and Dutch bailiffs, whose attitude we warmly welcome (without mentioning the International Union of course).

The Italian presidency of the European Union has put the T.E.E. (titre exécutoire Européen = European execution qualification) on the agenda of the Council, and is studying a change in the conditions governing the transmission of documents in the member states of the Union.

Mme Gradin, European Commissioner for Justice, has recently appointed a group of experts (including a representative of the U.I.H.J.) to draw up a proposal for the standardisation of the execution of judicial decisions using ideas inspired by the T.E.E.

Bailiffs are associated or involved in the projects of reform in all these cases.

Following on from the success in Central Europe and the tremors recorded here and there, it is possible to see a real possibility of the gradual creation of a body of legally qualified bailiffs serving and executing legal documents from Kiev to Dublin, and from Stockholm to Athens.

The road will be long but perseverance will bring its own rewards.

**Jacques Isnard**  
**President of the U.I.H.J.**





“**C**eux qui auront enseigné la justice à la multitude, brilleront comme des étoiles et à perpétuité”

**Monsieur Baudouin Gielen, Huissier de justice, Chevalier de l'Ordre de Léopold II, Président honoraire de l'Union internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires, Vice-Président honoraire de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice, Rapporteur honoraire du Conseil de la Chambre d'arrondissement de Verviers, Administrateur de la Caisse de Prévoyance des Avocats et des Huissiers de Justice.**

Né à Hasselt, le 24 juillet 1938, et décédé à Draguignan (France), le 2 janvier 1996. Oraison funèbre prononcée lors des funérailles de Maître Baudouin Gielen à Mortier (B), le 9 janvier 1996.

Depuis longtemps, je connaissais Monsieur Baudouin Gielen pour l'avoir rencontré aux manifestations scientifiques organisées par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de Belgique et par l'Union internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires dont il fut Président. Tout récemment - au mois de décembre 1995 - je l'ai accompagné avec ses deux admirables confrères français, maîtres Hector et Spinelli à Bratislava pour participer à la cérémonie officielle de prestation de serment des nouveaux huissiers de justice slovaques dont le statut procède du modèle franco-belge. Il y fut reçu par le ministre de la Justice et les plus hautes autorités judiciaires comme un ami et un bienfaiteur de cette jeune démocratie ; il s'agissait de lui rendre un hommage mérité car il avait, par ses inlassables efforts, contribué à l'instauration d'un véritable Etat de droit. Cet épisode était le couronnement et le symbole de la profuse activité qu'il avait déployée au cours des dernières années. Il faut préciser que sa raison d'être et d'agir c'était d'abord sa passion pour son métier vécue au travers des relations internationales. Voilà qui donne l'exacte mesure de son attachante personnalité. Il était un homme que nous admirions, que nous respections et que nous aimions. On admirait le pionnier polyglotte - aussi à l'aise avec les germanophones et les néerlandophones qu'avec les francophones - qui, sans dogmatisme ni enflure verbale, cultivait une vision précise et exigeante de ce qu'est et de ce que doit être l'huissier de

justice au service de la société. On respectait l'homme d'écoute et puis, ces derniers temps le malade qui nous donnait une très émouvante leçon de courage en demeurant jusqu'au bout soucieux de ses proches, attentif aux autres, plus attentif aux autres qu'à lui-même, qu'à ses atroces souffrances. On aimait l'homme efficace, juste, disponible et généreux. Son caractère exprimait une sorte d'impatience qui tenait à la force de ses sentiments et de ses projets. Il a creusé le sillon jusqu'à son extrémité avant de passer délicatement le relais et de s'effacer discrètement. Il manquera beaucoup à ceux qui l'ont connu et apprécié et d'abord à ses proches, singulièrement à sa fille Muriel et son fils Patrick, qui, ils le savent, bénéficieront de la sympathie agissante de ses nombreux amis.

Cher Monsieur Gielen, Comme l'ont écrit les auteurs de la Bible dans la nuit des temps: "Ceux qui auront enseigné la justice à la multitude, brilleront comme des étoiles et à perpétuité". Merci pour toutes les passerelles que vous avez jetées entre les praticiens et les théoriciens, merci pour les liens que vous avez établis entre les ressortissants des pays d'Europe centrale et ceux des pays de l'Union européenne, merci surtout pour cette sagesse exemplaire qui faisait que, sans illusion, vous parveniez à vivre intensément comme si l'éphémère devait toujours durer, en abandonnant sereinement les activités qui vous devenaient inaccessibles. Vous avez balisé un chemin qu'il faudra poursuivre. Ce sera sans doute la meilleure façon d'honorer votre précieuse mémoire. Incomparable Ami, vous laissez à vos proches et à vos confrères un incomparable exemple. Adieu très cher Maître Gielen, et terra sit tibi levissima.

*Professeur Georges de Leval*



# **P**résident *Baudouin Gielen*

**Il était d'un petit bourg de cette province de Liège.**

**Son métier : huissier de Justice.**

**Sa passion : sa profession. Une passion ardente qu'il avait mise au service de l'U.I.H.J., de cette Union qu'il chérissait tant et à laquelle, depuis plus de 15 ans, il se vouait corps et âme en lui léguant son temps et, sans doute aussi, beaucoup de sa santé.**

En 1991, au congrès de Bruxelles, les délégués de 16 pays, discernant en cet homme de devoir et d'autorité celui capable d'élever au plus haut rang notre organisation, le désignait en qualité de président.

Dans le droit fil de l'œuvre entreprise par ses prédécesseurs, il devait donner à l'Union une impulsion considérable et une dimension de géant.

Flairant, avec l'à-propos qui le caractérisait, les opportunités qu'offrait la chute du mur de Berlin, il s'engageait résolument vers les pays nouvellement rendus à la démocratie et associait l'Union aux travaux de réaménagement de leurs institutions judiciaires.

Durant des années, il sillonna ainsi l'Europe Centrale et Orientale.

Avec sa pugnacité légendaire et son art de convaincre, il ralliait à lui ses interlocuteurs les plus tièdes, ne craignant pas, le cas échéant, de bousculer les hiérarchies pour dominer les incrédules.

Voyageur infatigable, il parcourait, voilà peu encore, les continents : Scandinavie, République de l'ancienne Union soviétique, Amérique.

Partout il marquait de son empreinte.

Jamais, ceux qui le suivaient peuvent en témoigner, il ne laissait indifférent et Dieu sait si l'art était parfois difficile, s'agissant de van-

ter la profession d'Huissier de justice dans des pays hermétiques à notre institution.

Céda-t-il son siège de président en 1994 à Varsovie pour embrasser ce qui s'ouvrait à lui comme une nouvelle carrière : celle de secrétaire général de l'Union, qu'au fond rien n'était changé.

Il incarnait aux yeux de tous, par son prestige et son rayonnement l'Union, et peu importait la fonction.

Il avait aménagé son bureau de Mortier en véritable secrétariat où il centralisait les informations en provenance du monde entier que ses vastes connaissances linguistiques lui permettaient d'exploiter sans délai, pour le plus grand profit des actions dont il savait régler l'organisation dans les moindres détails.

Homme de conviction, il croyait à l'épanouissement de notre association, car il était converti au dogme du rapprochement des gens par leur commune activité professionnelle.

Sa force d'action était communicative et son âme était forgée dans celle d'un chef qui savait écouter avant de se faire entendre.

Mais un mal sournois, implacable le rongait...

Un mal qui devait, en quelques mois, malgré une résistance héroïque et un courage suscitant







l'admiration, le ravir, à jamais, à l'affection des siens et de ses amis.

Des amis, le Président Gielen en comptait à foison car cet homme fraternel cultivait au plus fort cette amitié, brandon de concorde et de paix, qu'il rendait avec beaucoup de générosité à ceux qui l'entouraient.

Sa bonté n'avait d'égale que sa convivialité... Combien sont-ils à avoir fait une halte dans ce havre d'accueil qu'était son logis de Mortier ou à sa résidence de Salernes en Provence, qu'il affectionnait avec tendresse et qui aura été son dernier refuge.

Président Gielen, vous nous léguiez un lourd, un très lourd héritage.

L'Union n'est plus l'Union à 16 membres de 1991, mais celle de 30 pays adhérents ou observateurs. Son influence s'étend sur plusieurs continents et demain notre organisme va rejoindre les rangs du Conseil Economique et

Social de l'O.N.U., ce dont vous étiez si fier.

Vos convictions en faveur de la promotion de l'Huissier de justice libéral ont gagné peu à peu les esprits et vos appels en faveur d'un droit judiciaire européen homogénéisé se sont matérialisés puisque, voici quelques semaines, vous aviez été convié en qualité d'expert à l'Union Européenne pour promouvoir un nouvel espace judiciaire en Europe.

Le vide que vous laissez est incommensurable et nous mesurons notre détresse.

Mais nous sommes fiers d'avoir été à vos côtés, fiers d'appartenir à cette Union que vous avez hissée vers les sommets.

Comment, pour mieux illustrer mes propos, ne pas citer l'un des passages contenus dans la lettre que vient de m'adresser M. Lis-cack, Ministre de la Justice de la République de Slovaquie disant :

"La création et la mise en place de l'Institut des Huissiers de Justice

en Slovaquie est un héritage offert à notre patrie par M<sup>e</sup> Gielen. Pour moi c'est un honneur d'avoir eu la possibilité de coopérer avec lui et de pouvoir le considérer comme un ami."

Je pleure aussi et nous pleurons tous aujourd'hui cet ami.

En cet instant de tristesse et de douleur, mes pensées vont vers ses enfants : Muriel et Patrick, à Marie-Claire, à son frère, notre confrère Jacques Gielen et à tous les membres de sa famille ainsi qu'à ses proches auxquels je tiens à apporter le témoignage de ma profonde affliction et à exprimer, au nom de l'Union, mes condoléances émues.

Merci Président Gielen pour tout ce que vous avez semé sur votre passage.

Salut Baudouin et repose en paix...

**Jacques Isnard**  
*Président de l'U.I.H.J.*

**T**hose who will have taught justice to the masses, will shine like stars forever".

He was admired as a pioneer who was equally at ease in German, Dutch and French, and as man who, without being dogmatic or pompous, developed a precise and exacting idea of what a bailiff in the service of society is and should be.

He was respected as a man who listened and more recently as a patient who gave us a very moving lesson in courage by caring for his family right up to the end, and by caring more for others than

he did for himself or about his terrible suffering.

He was liked as a man who was efficient, fair, generous and available to others. His character was marked by a kind of impatience which came from the force of his feelings and of his plans.

"Those who will have taught justice to the masses, will shine like stars forever".

**Prof. G. de Leval**

**P**resident Baudouin Gielen

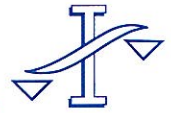
A man of firm convictions, he believed in the development of our association as he was a convert to the idea that people in the same profession should join forces.

He was above all a communicator and a natural leader who knew how to listen before making himself heard.

But an implacable enemy was gnawing away...

**J. Isnard**





**“*Il n’y a nulle si bonne et désirable finesse que la simplicité*”**

**Saint-François de Sales**

**A mon ami  
Baudouin**

**Tout n’a-t-il été dit, en l’église de Blegny-Trembleur, en ce mardi 9 janvier 1996, d’une manière remarquable dans les oraisons funèbres, ô combien poignantes, prononcées par le Président Jacques Isnard, Monsieur le Professeur De Leval, et les plus hautes autorités de Belgique.**

Aussi, je cherche mes mots pour vous parler de mon regretté ami, celui qui pendant dix-sept ans fut mon compagnon de route à l’Union. Notre première rencontre remonte au 30 août 1979 dans les salons de l’Institut Royal des Régions Tropicales à Amsterdam. Membre titulaire de la délégation belge, dès ton arrivée, tu accèdes au comité exécutif, où après une brillante élection, il t’est attribué le portefeuille des finances. Ensemble, nous allons faire nos classes sous la prestigieuse autorité du Président Jean Bollet, étant moi-même chargé du secrétariat général.

Dès ta prise de fonction, tu penses déjà au Congrès de Berlin qui aura lieu dans trois ans et tu n’hésites pas à faire doubler la cotisation de la Belgique. La France, la Hollande emboîtent le pas, tu relances sans cesse les pays défaillants. Jean Bollet et nous tous apprécions immédiatement tes grandes qualités non seulement de gestionnaire, mais aussi surtout l’homme généreux, animé d’un dévouement sans limite.

Déjà, je découvre cette autorité naturelle, émanation de ton grand cœur, sous une apparence qui pouvait nous paraître un peu bourrue.

Tu n’as jamais recherché les mots grandioses utilisant toujours un langage simple et direct avec

une très grande force de persuasion.

Polyglotte, tu vas devenir rapidement l’un des personnages incontournables de l’Union.

Déjà, tu multiplies tes actions en direction de nos Confrères Allemands et Autrichiens pour tenter de les convaincre de rejoindre les libéraux et de renoncer à la notification, en mettant en exergue la signification d’huissier à huissier. Tu nous fais découvrir le “Rechtspfleger” personnage omniprésent dans les voies d’exécution en Allemagne, attirant notre attention sur le poids du “lobby” des greffiers allemands au sein du Conseil de l’Europe.

Au congrès de Berlin en 1982, j’ai la lourde responsabilité de succéder à Jean Bollet. Aussi grande est ma satisfaction de te voir à mes côtés au comité exécutif toujours aux finances. Tu m’accompagneras à travers le monde et tu seras mon interprète permanent.

Ensemble, nous traversons l’Atlantique pour retrouver nos cousins d’Amérique qui aujourd’hui pleurent un frère.

Pendant trois ans, tu mettras ton énergie débordante au service de l’Union et notre temps fort sera le merveilleux et enrichissant “Congrès de Montréal” en juillet

